

Accueil>Formations, réseaux judiciaires et agences>Formation des professionnels de la justice>Matériel de formation>

Legislation contre la criminalité organisée

Legislation contre la criminalité organisée

La Commission européenne souhaite mettre à disposition du matériel de formation qui sera utile à la fois aux praticiens du droit pour leur propre usage et aux formateurs en tant que ressource pour leur travail dans le domaine de la législation relative à la lutte contre la criminalité organisée.

Formation en ligne "Connaissance du droit européen comme moyen de lutte contre la criminalité organisée transnationale" (*Fondazione Italiana per il Notariato*)

Ce cours en ligne comprend une section générale sur la législation européenne en matière pénale ainsi que des sections spécifiques sur la lutte contre le blanchiment d'argent, la gestion et l'élimination des avoirs confisqués aux organisations criminelles transnationales et les cas d'insolvabilité. Il apporte une perspective qui inclut les conséquences en droit civil dans ces domaines car il a été développé du point de vue des notaires. Il a été créé dans le cadre d'un projet conduit par la Fondazione Italiana per il Notariato et cofinancé par la Commission européenne.

Le cours est disponible en anglais et en italien [ici](#).

La lutte contre la cybercriminalité

"Formation à la cybercriminalité pour juges et procureurs: un concept" (Conseil de l'Europe et Réseau de Lisbonne)

L'objectif de cette initiative est d'aider les institutions de formation judiciaire à développer des programmes de formation sur la cybercriminalité et les preuves électroniques pour juges et procureurs et à intégrer de telles formations dans la formation initiale et continue classique dans ce domaine. De plus il devrait faciliter le réseautage entre juges et procureurs pour améliorer leurs connaissances et encourager les partenaires intéressés à mettre en place des formations.

Cette initiative a été développée en 2009 par le Conseil de l'Europe dans le cadre de son projet sur la cybercriminalité et le Réseau de Lisbonne d'institutions de formation judiciaire, en coopération avec un groupe de travail composé de multiples partenaires.

La formation est disponible [ici](#) en anglais.

Liens connexes

[Projet du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité](#)

[Réseau de Lisbonne](#)

Dernière mise à jour: 08/02/2019

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.